Greffe du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
05 AOUT 2008
N° DE DÉPOT 71031.

8831956.

TUILLET ASSOCIES SA

Société anonyme
au capital de 421.000 euros

160/164 Boulevard Haussmann – 75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS ETABLI DANS LE CADRE DE L'OPERATION D'APPORT DE TITRES DE LA SOCIETE AUDIT ET DIAGNOSTIC A LA SOCIETE TUILLET ASSOCIES SA

CHRISTIAN LAPLANE
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

TÉLÉPHONE : 01 42 89 28 64
TÉLÉCOPIE : 01 42 89 33 48

41, AVENUE DE FRIEDLAND
75008 PARIS

TUILLET ASSOCIES SA
Société anonyme
160/164 Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris en date du 4 juillet 2008, dans le cadre de l'apport de titres de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC à la société TUILLET ASSOCIES SA, j'ai établi le présent rapport prévu par les articles L. 225-147, R 225-7 et R 225-136 du Code de commerce.

La valeur des apports a été arrêtée dans le contrat d'apport en nature des titres de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC, conclu entre la société bénéficiaire et les apporteurs le 12 juillet 2008.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

J'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée, et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, augmentée de la prime d'émission.

A aucun moment je ne me suis trouvé dans l'un des cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéance prévues par la loi.

Je vous prie de prendre connaissance de mes constatations et conclusions présentées selon le plan suivant :

1 PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

2 DILIGENCES ACCOMPLIES

3 APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

4 CONCLUSION

❖

1 PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

1.1.1 Sociétés concernées et présentation des apporteurs

1.1.1.1 Société bénéficiaire de l'apport

La société TUILLET ASSOCIES SA est une société anonyme au capital de 421.000 euros, divisé en 21 050 actions de 20 euros de nominal chacune.

Son siège social est situé 160/164 Boulevard Haussmann à PARIS (75008). Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 343 541 231.

La société TUILLET ASSOCIES SA a pour objet l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

1.1.1.2 Société dont les titres sont apportés

La société AUDIT ET DIAGNOSTIC est une société à responsabilité limitée, au capital de 182.939 euros, divisé en 12.000 parts sociales de 15,24 euros de nominal, et entièrement libéré.

Son siège social est situé 160/164 Boulevard Haussmann à PARIS (75008). Elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 280 051.

La société AUDIT ET DIAGNOSTIC a pour objet l'expertise comptable et le commissariat aux comptes.

1.1.1.3 Présentation des apporteurs

Les titres de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC faisant l'objet de l'apport sont au nombre de 600 et représentent 5% du capital de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC.

Ces titres sont apportés par les associés suivants :

• La société ATD FINANCE, à concurrence de	599 parts sociales
• Monsieur Thierry DUMONT, à concurrence de	1 part sociale
Soit au total	600 parts sociales apportées

Il est important de souligner à ce stade, que cette opération d'apport est réalisée dans le cadre d'un apport plus global des titres de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC, 95% du capital étant apporté à la société TUILLET SA, elle-même Holding de la société TUILLET ASSOCIES.

1.1.1.4 Liens entre les sociétés

Lors de l'émission de notre rapport, il n'existe aucun lien en capital entre les sociétés TUILLET ASSOCIES SA et AUDIT ET DIAGNOSTIC. Après réserve de l'approbation de l'opération d'apport, la totalité des titres d'AUDIT ET DIAGNOSTIC sera détenue par TUILLET SA, soit directement, soit indirectement au travers de TUILLET ASSOCIES.

1.1.2 Motifs et buts de l'opération

L'apport des parts sociales de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC SARL à la société TUILLET ASSOCIES SA s'inscrit dans une politique de croissance et de compétitivité du groupe TUILLET afin de mieux répondre au contexte du marché actuel.

1.1.3 Charges et conditions de l'opération

Sur le plan juridique, l'apport est placé sous le régime de droit commun des apports en nature défini par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

Sur le plan fiscal, l'apport ne bénéficie d'aucun régime de faveur, et sera assujetti à l'enregistrement au droit fixe de 375 €.

La réalisation des apports est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- établissement du rapport des commissaires aux apports comportant l'appréciation de la valeur dudit apport et des avantages particuliers éventuels ;
- approbation de l'évaluation de l'apport et de l'octroi d'avantages particuliers éventuels et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital par décisions collectives des actionnaires, conformément à la loi ;

La réalisation de ces conditions devra intervenir au plus tard le 31 août 2008.

1.1.4 Propriété, jouissance et conditions suspensives

La société TUILLET ASSOCIES SA aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter du jour où aura été prise la décision de réalisation définitive de l'augmentation de son capital par voie d'émission d'actions nouvelles attribuées à chacun des associés en contrepartie de son apport.

1.2 DESCRIPTION DE L'APPORT, EVALUATION ET REMUNERATION

1.2.1 Description de l'apport

Aux termes du contrat d'apport signé, deux associés apportent à la société TUILLET ASSOCIES SA 600 parts sociales de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC, évaluées à

250 euros chacune. Sur cette base, l'apport des 600 parts sociales s'élève à 150.000 euros.

1.2.2 Evaluation de l'apport

Le contrat d'apport des titres de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC ne précise pas les modalités d'évaluation retenues.

Néanmoins, une note annexe permet de traduire la valeur à laquelle il a été fait référence. Le prix fixé correspond à 100% du chiffre d'affaires hors taxes « audit-commissariat aux comptes » et « expertise comptable », et 50% du chiffre d'affaires hors taxes de l'activité « exceptionnel ». Il faut préciser que l'activité « exceptionnel » correspond principalement à des travaux qui se révèlent récurrents tant par les missions réalisées que par la clientèle.

Cette méthode conduit à une valorisation globale de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC de 3.000.000 d'euros.

1.2.3 Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport des 600 parts sociales de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC, évalué à 150.000 euros, les apporteurs se verront attribuer :

- 404 actions de la société TUILLET ASSOCIES SA, de 20 euro de valeur nominale, soit au total 8.080 euros au titre de l'augmentation de capital, augmentée d'une prime d'émission de 141.920 euros.

2 DILIGENCES ACCOMPLIES

J'ai effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité et apprécier la valeur de l'apport.

Dans le cadre de notre mission, j'ai notamment procédé aux travaux suivants :

- Examen du projet de contrat d'apport en nature des titres AUDIT ET DIAGNOSTIC.
- Entretien avec les dirigeants afin de comprendre les modalités de l'opération envisagée, ainsi que le contexte juridique et économique dans lequel elle se situe.
- Documentation juridique et financière relative à l'existence et à la propriété des titres apportés (statuts – attestation sur l'absence de gage ou de nantissements)
- Communication des comptes arrêtés aux 31 août 2005, 2006 et 2007 de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC.
- Examen limité de la situation intermédiaire au 31/03/2008 de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC, et obtention du chiffre d'affaires prévisionnel à la clôture de l'exercice 2008.
- Examen des travaux de présentation et d'évaluation de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC réalisés en interne.
- Obtention de l'assurance de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports, notamment en obtenant une lettre d'affirmation de la part du dirigeant de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC.

3 APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Les titres de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC ont été évalués à 160.000 euros dans le cadre du contrat d'apport.

La valeur retenue pour les titres de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC a été justifiée par ses dirigeants. Les différents éléments retenus sont les suivants :

- 100% du chiffre d'affaires hors taxes « audit-commissariat aux comptes » et « expertise comptable».
- 50% du chiffre d'affaires hors taxes « exceptionnel ».

La décote appliquée sur l'activité dite « exceptionnelle », apparaît prudente au regard du caractère récurrent des missions et de leur origine ; cette activité est en grande partie assimilable à de l'expertise comptable. Les fonds propres consolidés et retraités ne génèrent pas de moins-values. A l'inverse, la situation financière pourrait conduire à réduire la valeur des apports.

Sur la base de ces appréciations, la valorisation retenue à 3.000.000 d'euros me paraît acceptable, compte tenu notamment des transactions récentes intervenues sur les titres de cette société.

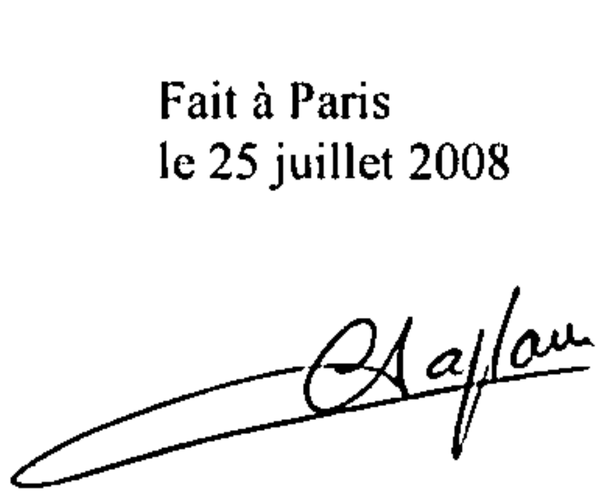
Au regard de l'économie de l'opération, la valeur d'apport des titres n'appelle pas d'autre observation de ma part.

4 CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que :

- la valeur des apports des titres de la société AUDIT ET DIAGNOSTIC s'élevant à 150.000 euros, n'est pas surévaluée, et en conséquence, que la valeur d'apport des actions rémunérées par les titres de la société TUILLET ASSOCIES SA est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports pour un montant de 8.080 euros, majorée d'une prime d'apport de 141.920 euros.

Fait à Paris
le 25 juillet 2008



Christian LAPLANE
Commissaire aux apports